

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2018

(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

I. ORGANISATION DU SERVICE :

I.1 Territoire desservi :

Le périmètre du SIRTOM est composé de 44 communes avec quatre villes centrales (Courville-sur-Eure, La Loupe, Senonches et La Ferté Vidame).

I.2. Collecte des déchets provenant des ménages.

- **Nombre d'habitants desservis : 29732 (Chiffres Base INSEE 2016)**

- **Fréquence des collectes :**

Fréquence des collectes en porte-à-porte en camion bi-compartmenté:

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères sur l'ensemble des communes
- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des emballages ménagers sur l'ensemble des communes
- Deux collectes hebdomadaires en porte à porte des ordures ménagères pour les collèges, les cantines scolaires, les maisons de retraite, les immeubles HLM, les campings, les centres de loisirs avec hébergement.

La collecte du papier (sur 85 éco-points) et du verre (sur 106 éco-points) est réalisée en apport volontaire.

- **Collectes séparatives proposées**

Le tri sélectif a débuté en avril 2000 avec le ramassage des emballages ménagers en porte-à-porte dans les villes centres et la mise en place de points d'apport volontaire (verre, emballages ménagers et journaux/magazines).

La collecte sélective des Emballages Ménagers en porte à porte en camion bi-compartmenté est généralisée sur l'ensemble du SIRTOM depuis le 01 Juin 2006.

- **Nombre et localisation des déchèteries; types de déchets acceptés.**

Quatre déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches, Saint Eliph et Lamblore) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

Les habitants de Saint Luperce ont accès à la déchèterie de Saint Aubin des Bois par le biais d'une convention d'apport signée avec Chartres Métropole. Les données issues de cette convention ne sont pas connues au moment de la réalisation du rapport annuel.

Les matériaux acceptés en déchèteries sont les suivants : métaux, encombrants, cartons, textiles et linge de maison, bois, gravats, végétaux, huiles, batteries, Déchets Diffus spécifiques (DDS), Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE), Cartouches d'Encre, DASRI, piles, ampoules.

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement à toutes les personnes résidant sur le périmètre du syndicat jusqu'à 2 m³ par jour pour les végétaux et 1 m³ par jour pour les autres matériaux.

- **Types de collecte des encombrants et paramètres afférents**

Aucune collecte des encombrants en porte à porte n'est organisée par le syndicat. Ce type de déchet est à déposer en déchèterie.

I.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants payant une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, bénéficient d'un ramassage hebdomadaire. Le volume collecté doit être inférieur ou égal à 1 320 litres.

En ce qui concerne les producteurs de plus de 1 320 litres par semaine (camping et établissements médicalisés) une redevance spéciale est mise en place.

Les apports des professionnels en déchèteries sont facturés en fonctions des volumes (ou poids) par type de déchet.

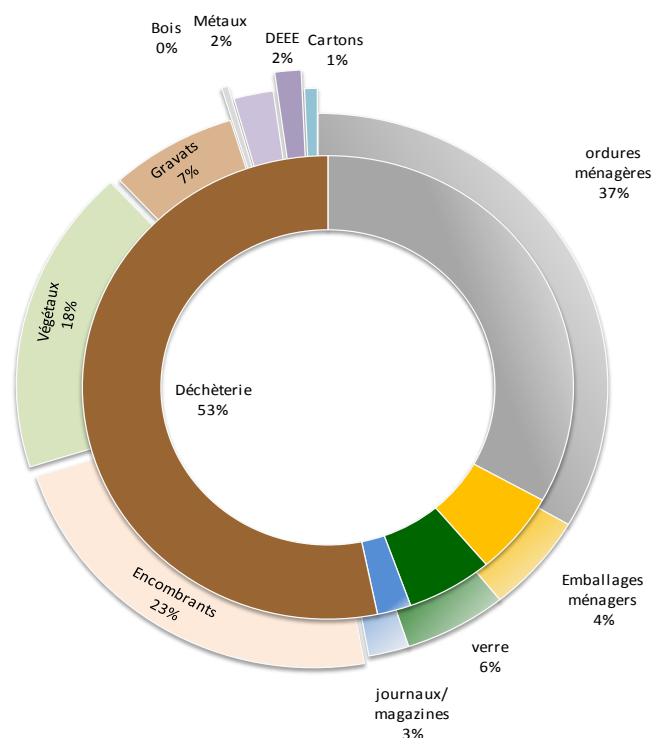
Les déchets des industriels ne sont collectés ni en porte à porte ni en déchèterie.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Evolution des tonnages collectés

	année 2017	année 2018	evolution
Emballages ménagers	928,18	1 066,54	14,91%
verre	962,28	1 052,56	9,38%
journaux/magazines	408,32	413,66	1,31%
ordures ménagères résiduelles	5 576,04	6 133,94	10,01%
Total OMA	7 874,82	8 666,70	10,06%
textiles (hors déchèteries)	89,96	96,98	7,81%
Métaux	364,70	404,16	10,82%
Encombrants	3 830,24	4 211,04	9,94%
meublier	88,72	169,74	91,32%
Bois	110,92	65,75	-40,72%
Végétaux	3 170,24	3 318,78	4,69%
Cartons	166,18	130,48	-21,48%
Gravats	1 229,48	1 298,80	5,64%
Huile	13,41	15,12	12,75%
DDM	51,72	40,45	-21,79%
DEEE	275,29	269,09	-2,25%
Piles	1,63	2,23	36,81%
textiles (déchèteries)	24,52	33,43	36,34%
DASRI	0,45	0,57	27,20%
ampoules	0,59	1,20	105,13%
Total déchèterie	9 328,09	9 960,84	6,78%
TOTAL DECHET	17 292,86	18 627,54	7,72%

Répartition des tonnages collectés en 2018 :



II.2. Ratios

Quantité collectée (Kg/hab/an) :	2017	2018	Evolution
Ordures Ménagères	205	206	0,82%
Verre	35	35	0,23%
Journaux/magazines	15	14	-7,20%
Emballages Ménagers	34	36	5,31%
TOTAL OMA	289	291	0,86%
Déchets des déchetteries	342	335	-2,14%
TOTAL	631	627	-0,77%

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produit (base 100 en 2010) : 98.

II.3. Modalités de Traitement

Localisation des unités de traitement et nature des traitements :

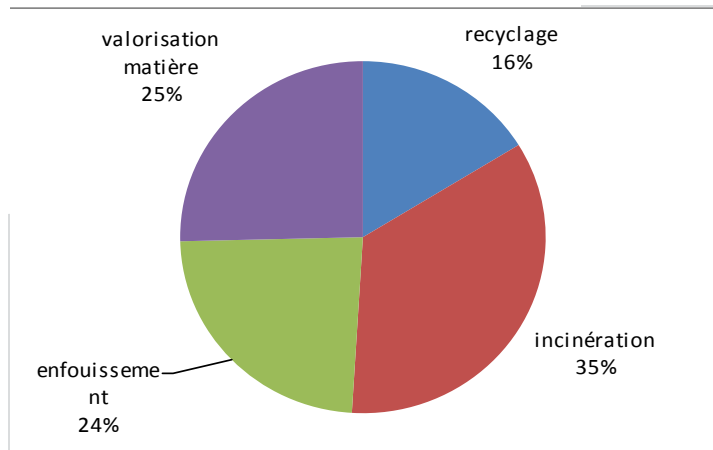
- Les *emballages ménagers* sont triés au centre de tri NATRIEL de Dreux (28) par Dreux Agglomération, après un transfert à Mainvilliers (28).
Les emballages triés sont ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage.
- Le *verre* est recyclé par Saint Gobain après un transfert par la société VEOLIA PROPLETE à Lucé (28) ;
- Les *journaux/magazines* sont triés au centre de tri NATRIEL de Dreux (28) par Dreux Agglomération et recyclés par la papeterie UPM Chapelle Darblay à Grand Couronne (76).

- Les *ordures ménagères* sont traitées et valorisées au centre de valorisation énergétique ORISANE à Mainvilliers (28) (performance énergétique > 0.6)

Nature des traitements des déchets collectés en déchèteries :

- *Recyclage* : les cartons et les métaux sont recyclés par VEOLIA Propreté, les huiles de vidanges sont régénérées.
- *Valorisation Matière* :
Le bois est valorisé en combustible ou contre-plaqué par la société KRONOFRANCE à Sully sur Loire (45)
Les végétaux sont transformés en compost par VEOLIA Propreté sur la plateforme de compostage du Thieulin (28)
Les textiles sont réutilisés ou valorisés en isolant par Le Relais à Favières (28).
- *Valorisation énergétique* :
Depuis le 06 mai 2014 une partie des encombrants est triée sur la Plateforme de VEOLIA Propreté à Lucé (28) pour être incinérée à l'usine INOVA à Pithiviers (45) (performance énergétique > 0.6).
En 2018, ce tri a permis de détourner de l'enfouissement 13.36 t d'encombrant soit 0.32% des tonnages d'encombrant collectés.
- *Réutilisation* :
Les gravats sont utilisés en remblais pour une partie en carrière et pour une partie sur des chantiers privés. L'utilisation des gravats sur des chantiers privés a permis de détourner 1 065.60 t de gravats soit 82% des gravats collectés représentant une économie de 7 759.69 € sur l'année 2018.
- *Enfouissement* : les encombrants non incinérables sont enfouis à l'ISDND de Bucy Saint Liphard (45) avec récupération des bio-gaz.

Indice de réduction de l'enfouissement (base 100 en 2010) : 130



Répartition des modes de traitements :

II.4 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

Marché avec la société VEOLIA Propreté de Lucé (28) depuis le 01 Juin 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

Traitement des ordures ménagères :

Adhésion au Syndicat des Ordures Ménagères d'Eure et Loir pour le transfert et le traitement des O.M. au centre de valorisation énergétique d'ORISANE de Mainvilliers (28) (échéance convention : 31/12/2018)

Tri des emballages ménagers :

Tri au centre de Tri Natriel à Dreux (28) par Dreux Agglomération dans le cadre de la convention de coopération signé avec le SOMEL, Dreux agglomération, Chartres Métropole et les membres du SOMEL depuis le 01 juin 2014 (échéance convention : 31/12/2018).

Tri des journaux/magazines :

Tri au centre de Tri Natriel à Dreux (28) par Dreux Agglomération dans le cadre de la convention de coopération signé avec le SOMEL, Dreux agglomération, Chartres Métropole et les membres du SOMEL depuis le 01 juin 2014 (échéance convention : 31/12/2018).

Collecte des points d'apport volontaire :

Marché avec la société VEOLIA Propreté de Lucé (28) depuis le 01 Juin 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

Traitement des déchets végétaux :

Marché avec la société VEOLIA Propreté au Thieulin (28), depuis le 05 Mai 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

Exploitation des déchèteries (Gardiennage, enlèvement, transport et traitement des déchets) :
 Marché avec la société VEOLIA Propreté depuis le 05 Mai 2014 (*échéance du marché : 31/12/2019*)

Gestion des déchets diffus spécifiques:

Marché avec la société SVR depuis le 05 Mai 2014 (*échéance du marché : 31/12/2019*).

Depuis le 06/11/2013, le SIRTOM a contractualisé avec l'éco-organisme ECO-DDS pour la collecte d'une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages.

Filières issue de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

En 2018, 3 138.87 t ont été collectées dans le cadre des filières REP, entraînant un soutien global des éco-organismes de 352 257.64 €.

Emballages ménagers : contrat avec CITEO (ex. EcoEmballages) depuis le 26/09/2011 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Objectif de la filière : taux de recyclage des emballages ménagers de 75 %.

	Emballages ménagers	verre	Total
Gisement national	37.70 kg/hab	34.60 kg/hab	72.30 kg/hab
recyclage SIRTOM	18.43 kg/hab	34.94 kg/hab	53.37 kg/hab
Taux de recyclage	48.89 %	101 %	73.82 %

DASRI : convention avec l'éco-organisme DASTRI depuis le 19 Septembre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2018*)

Papiers graphiques (journaux/magazines) : Contrat avec CITEO (ECOFOLIO) depuis le 23 Octobre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Objectif de la filière : taux de recyclage de 65% à l'échéance 2022

Performance du SIRTOM : 18 kg/hab en 2018 soit 74 % du gisement potentiel.

Ampoules et D3E : contrat avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E et, Eco-système pour les DEEE, Recylum pour les ampoules depuis le 01 janvier 2015 (*échéance des contrats le 31/12/2020*)

DDS : contrat avec ECODDS depuis le 06 Novembre 2013, pour une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages (*échéance du contrat le 31/12/2018*)

Objectif de la filière : collecter 0.5 kg/hab/an

Performance SIRTOM: 1,10 kg/hab/an

Piles : Contrat avec l'éco-organisme COREPILE depuis le 22/09/2018 (*échéance du contrat : 31/12/2021*)

Objectif de la filière : taux de recyclage entre 50% et 75 % en fonction des types de piles.

L'atteinte des objectifs par le SIRTOM ne serait pas représentatif puisque la filière de collecte des piles est très développée en dehors des déchèteries (supermarchés, commerces de proximité...).

Textiles : Le SIRTOM n'a pas choisi de contractualiser avec l'éco-organisme ECO-TLC pour les textiles et linge de maison. Le Relais, situé à Favières, gère gratuitement la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des textiles collectés sur le périmètre du syndicat.

Objectif de la filière : 4.6 kg/hab/an en 2019 et 1 PAV pour 1500 hab

Performance du SIRTOM : 4 kg/hab en 2018 et 1 PAV pour 1190 hab

Déchets d'éléments d'Ameublement : contrat avec Eco-mobilier depuis le 01/08/2015 (*échéance du contrat : 31/12/2018*)

Objectif de la filière : réutiliser et recycler 45% des déchets d'élément d'ameublement des particuliers.

Potentiel de collecte : 25 kg/hab/an – performance SIRTOM: 8.6 kg/hab/an

II.5. Organisation et évolution du service

- Arrêt temporaire de la filière tri des encombrants incinérables suite à des problèmes de débouché sur l'usine d'incinération INOVA.
- Mise en place du service sur le secteur ex « Orée du Perche » fin 2017 (distribution bacs, mise en place service porte à porte, gestion déchèterie Lamblore...)
- Principaux investissements : composteurs (300), nouveau véhicule du SIRTOM, mise aux normes des barrières sur la déchèterie de Lamblore, Colonne à huile de vidange (déchèterie Lamblore), mise en place de bavette sur les déchèteries de Courville sur Eure, Senonches et Saint Eliph.

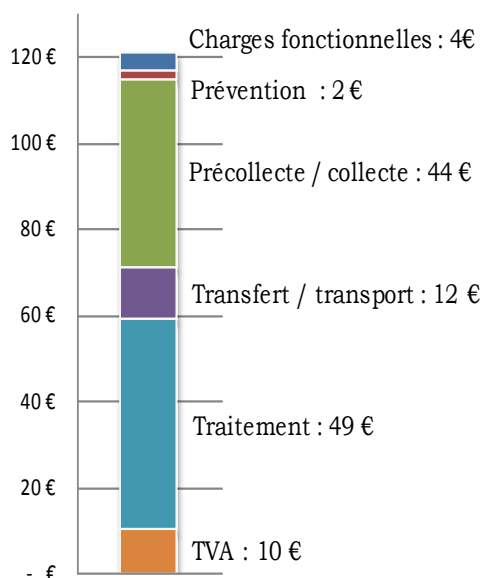
III INDICATEURS FINANCIERS :

III.1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

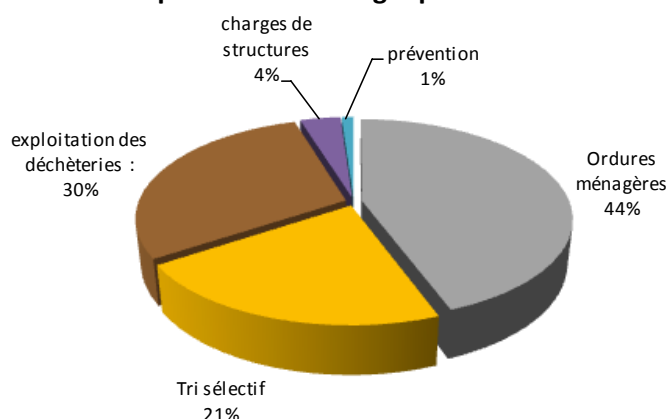
Le montant annuel global des dépenses est de 3 624 160.86 pour l'année 2018 dont les grandes catégories suivantes :

	Montant 2018	Ratio	
		€/hab	€/foyer
Ordures ménagères	1 545 150 €	52 €	102 €
Tri sélectif	748 172 €	25 €	49 €
exploitation des déchèteries :	1 027 348 €	35 €	68 €
charges de structures	129 016 €	4 €	9 €
prévention	38 359 €	1 €	3 €
Total	3 488 044 €	117 €	231 €

Répartition des coût par étapes



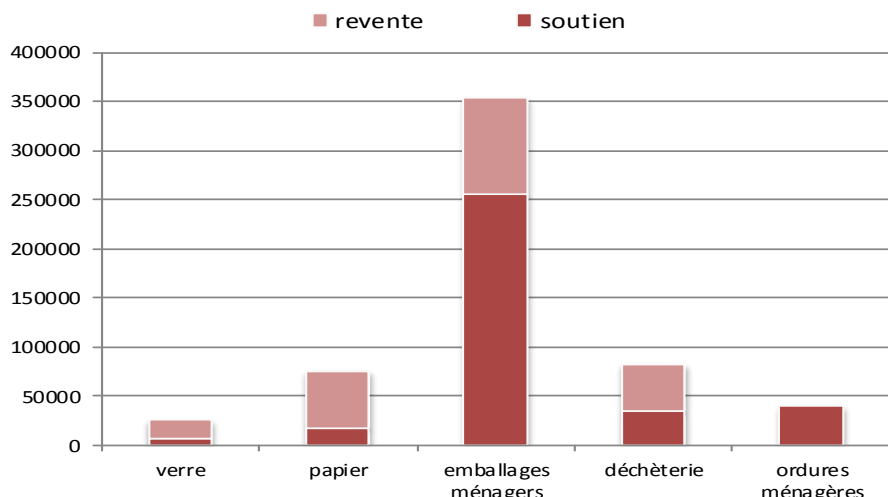
Répartition des charges par flux



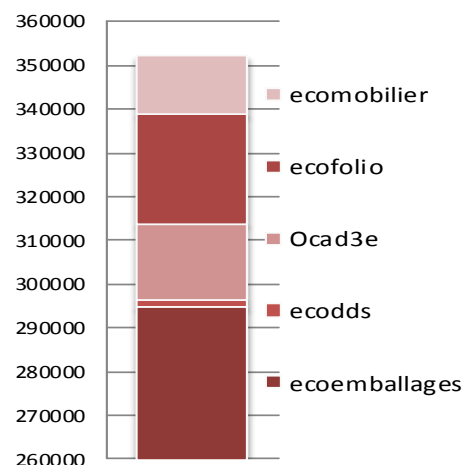
Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	2 917 620,10 €	(soit 98 €/hab ou 193 €/foyer)
Soutiens des eco-organismes :	352 257,64 €	
Aides de l'Ademe :	47 630,00 €	
Vente de matériaux :	216 324,60 €	
Redevance et apports déchèteries	137 984,39 €	

répartition des recettes par flux de déchets

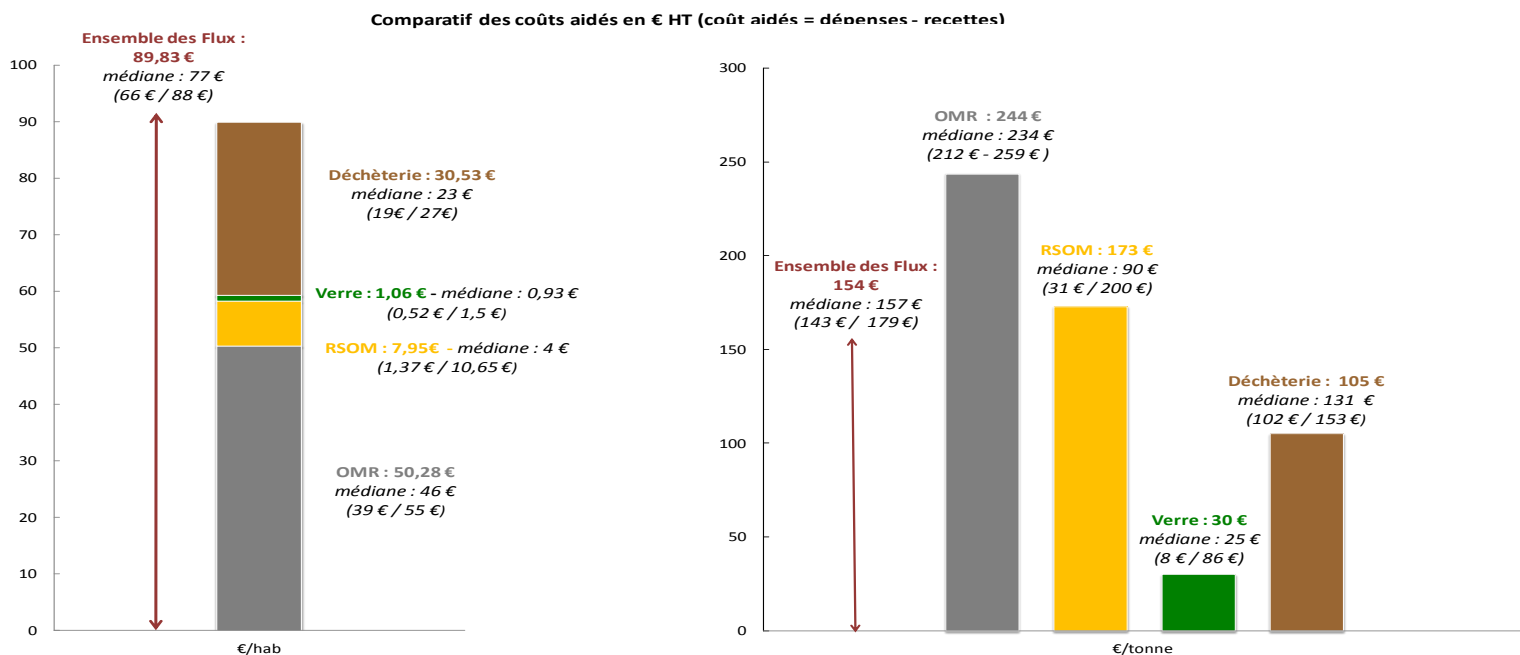


détail des soutiens des sociétés agréées



III. 2 Coût du service selon la méthode Comptacoût :

Depuis 2013, le SIRTOM a mis en place une comptabilité analytique respectant la méthodologie Comptacoût afin de permettre un comparatif des coûts du SIRTOM par rapport à un référentiel national. Cette méthodologie implique un traitement spécifique de certaines écritures comptables afin de permettre une comparaison cohérente.



Légende : Valeur de couleurs : donnée du SIRTOM / valeurs en italique : médiane du milieu rural / Valeurs entre parenthèse : 1^{er} et 3^{ème} quartile

Les coûts aidés sont à la hausse (90 € HT en 2018 contre 85 € HT par /hab/an tous flux confondus en 2017). Cette augmentation s'explique par la mise en place du service sur le secteur de l'ensemble du territoire de la communauté de communes des Forêts du Perche. Malgré ces changements, les coûts aidés pour le flux des recyclables sont presque stables grâce à l'augmentation de la valorisation induisant une hausse du montant des aides CITEO et des recettes de vente de matériaux.

IV PREVENTION DES DECHETS

IV.1 Animations menées

- Action sensibilisation du grand public
 - Mise à jour du site internet du SIRTOM en fonction des actualités
 - Publication régulière d'articles sur la page facebook du SIRTOM
 - Animation sur les marchés de Senonches et La Loupe
 - Réunion d'information pour les habitants de Fontaine Simon
- Action sensibilisation des jeunes :
 - Animations dans les écoles sur les thèmes du compostage, du tri sélectif, de la prévention et du gaspillage alimentaire.
 - Animation gaspillage alimentaire collège de Senonches
 - Animation gaspillage alimentaire Ecole Sainte Marie de Courville sur Eure

Bilan : → 48 animations réalisées → 1150 enfants sensibilisés

- Action compostage individuel :
 - Réunion d'information et dotation sur les communes de Le Thieulin, Friaize, Montireau, St Denis des Puits

Bilan : → 183 composteurs distribués (40 % des foyers concernés dotés)

IV.2 Bilan de l'opération compostage domestique

L'opération de promotion du compostage domestique a été lancée en 2010 sur 7 communes. L'opération est étendue progressivement à de nouvelles communes afin de couvrir l'ensemble du syndicat. Fin 2018, 31 communes étaient concernées par l'opération compostage représentant 81% des foyers du SIRTOM. 24% des foyers du SIRTOM sont équipés d'un composteur (3 600 composteurs distribués).

IV.3 Bilan financier de la prévention

Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention			Total HT
Charges	Personnel	26 514,21 €	42 997,55 €
	Autres charges	3 732,89 €	
	composteurs	12 750,45 €	
Produits	Soutiens et autres aides	3 758,81 €	51 388,81 €
	Aides ADEME	47 630,00 €	
Population de la collectivité concernée par le programme prévention			29732
Total des charges directes			42 997,55 €
Total des charges directes moins les produits			- 8 391,26 €

€/hab

IV.4 Atteinte des objectifs de réduction des déchets

Objectifs de réduction des contrats avec l'ADEME

	2014	2015	2016	2017	Rappel Objectif 2017	2018	Objectif 2021
Total OMA (kg/hab/an)	316	307	294	289	313	291	
Total DMA (Kg/hab/an)	680	634	647	631	659	627	614.9

Objectifs régional du PRPGD*

	Situation SIRTOM Courville		Objectifs PRPGD	
	année de référence 2010	2018	2020	2025
réduction des DMA (en kg/hab/an)	724	627	651	615
déchets enfouis (en tonnes)	3 232	4 198	2 262	1 616
valorisation matière et organique		38%	55%	65%

Les objectifs du PRPGD en termes de valorisation (réduction des déchets enfouis et valorisation des déchets non dangereux, non inertes) semblent très ambitieux alors que les objectifs de réduction des déchets produits semblent atteignables par le SIRTOM.

Approuvé en Comité Syndical le 21 mars 2019,

Le Président,



Jacky JAULNEAU

*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets